

Mont-Saint-Hilaire, le 6 août 2024

À L'OCCUPANT ET AU PROPRIÉTAIRE

PROJET : Travaux – Réfection de la rue Lévis, phase 1
OBJET : AVIS AUX RÉSIDENTS DE LA RUE LÉVIS

Madame, Monsieur,

La Ville de Mont-Saint-Hilaire tient à informer les résidents du début des travaux de réfection de la phase 1 de la rue Lévis. Ces travaux seront effectués prochainement par l'entrepreneur Excavation Civilpro inc. La surveillance de chantier sera effectuée par les techniciens en génie civil de la Ville.

Pour rappel, les soumissions d'un premier appel d'offres avaient été rejetées pour des raisons financières en mai dernier. Depuis, la réalisation des travaux a été scindée en 2 phases : soit une première commençant à la fin août, et une deuxième planifiée à l'été 2025. Le tronçon de la phase 1 est celui entre les rues Fréchette et Vaudreuil.

Ces travaux consistent essentiellement à la réfection des conduites d'égouts sanitaire et pluvial, la réfection de l'aqueduc, de structure de chaussée et de pavage, incluant des travaux connexes.

ÉCHÉANCIER - Le début des travaux est prévu pour la fin août, et ces derniers auront une durée approximative de dix (10) semaines. Des travaux préparatoires auront également lieu avant le début des travaux, soit la mise en place de la conduite d'aqueduc temporaire. Le réseau d'aqueduc temporaire approvisionnera les résidences visées pour la durée des travaux. Il est important de considérer que des éléments hors de notre contrôle, comme les conditions climatiques ou autres contraintes opérationnelles, pourraient modifier légèrement cet échéancier.

IMPACTS - Voici, en bref, les impacts que pourraient occasionner les travaux :

- 1- VISITE DES LIEUX ET ENREGISTREMENTS VIDÉO : L'entrepreneur est tenu de procéder à une visite des lieux et un enregistrement vidéo complet du site des travaux et des terrains adjacents afin de prendre connaissance des conditions existantes avant le début des travaux. ***Vous pourriez ainsi apercevoir une personne qui filme l'extérieur de votre propriété dans le cadre du projet d'ici le début des travaux.***
- 2- DES PIQUETS D'ARPENTAGE seront installés sur votre terrain. Ces piquets servent uniquement de repères à l'entrepreneur. Pour le bon déroulement des travaux, il est important de laisser les piquets jusqu'à ce que l'entrepreneur les retire.
- 3- Si vous avez, à votre domicile, UN SYSTÈME DE GICLEURS, des drains ou un autre accessoire en bordure de rue, il serait important **de les identifier à l'aide de piquets de bois et d'en aviser la Ville** dans les plus brefs délais. Un formulaire est inclus à cette lettre pour nous en signaler la présence.
- 4- L'excavation, la compaction des matériaux granulaires, le bétonnage et la pose d'asphalte vont nécessiter l'utilisation de machinerie occasionnant BRUIT, POUSSIÈRE ET VIBRATIONS. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum les inconvénients causés par les travaux. L'horaire habituel des travaux est de 7h à 18h.
- 5- ENTRAVES À LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT – La rue Lévis sera carrossable pour circulation locale seulement et l'accès aux propriétés sera maintenu durant la majeure partie des travaux. Cependant, **des périodes de fermetures complètes** des rues **ou de non-accès aux**

entrées charretières pendant quelques jours sont à prévoir. L'accès à votre stationnement sera bloqué temporairement durant les travaux. Le stationnement pourra être prévu dans les rues avoisinantes. Il est à noter qu'aucun véhicule ne doit être stationné à l'intérieur des limites du chantier, entre 7h et 18 h, les jours ouvrables.

- 6- COLLECTES DES ORDURES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES RÉSIDUS VERTS ET DES BRANCHES - La veille de ces collectes, vous n'aurez qu'à déposer vos bacs appropriés à proximité de la rue et l'entrepreneur se chargera lui-même de les rendre accessibles pour le bon fonctionnement des opérations. La Ville vous demande d'identifier vos bacs et vos contenants admissibles avec votre adresse civique. Pour ce qui est des collectes des branches, elles ne sont pas de la responsabilité de l'entrepreneur et pourraient être reportées.
- 7- LIVRAISON DU COURRIER - Il est possible que la livraison de votre courrier soit interrompue durant les travaux effectués sur votre rue. Dans une telle circonstance, vous devrez communiquer directement avec le service à la clientèle de Postes Canada pour savoir comment récupérer votre courrier (tél. : 1 800-267-1177 – renseignements : www.postescanada.ca).
- 8- Lorsque tous les travaux seront terminés, une équipe d'aménagement paysager s'occupera des TRAVAUX DE FINITION dans l'emprise de la Ville en procédant à la pose de gazon en plaques. Prendre note que cette finition concerne les surfaces en façade de tous les terrains.
- 9- PARTICULARITÉS DU TERRAIN : Vous êtes invités à remplir le document ci-Joint : « **Formulaire pour informer des particularités de votre terrain** » pour nous informer de toute situation requérant une attention particulière.
- 10- RAPPEL FACTURATION : Tel qu'il a été expliqué à la rencontre de présentation qui vous a été offerte, une partie du coût du projet est assumé par les citoyens riverains. En résumé, 25 % du coût des travaux d'aqueduc et du réseau d'égout sanitaire est assumé par les citoyens riverains.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons votre collaboration afin que vous ne vous approchiez pas de la machinerie.

Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer, mais sachez que la Ville tentera de les minimiser au maximum. Ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie de tous ceux et celles qui empruntent ces rues. La Ville vous remercie pour votre patience et votre collaboration à la réalisation de ce projet.

Merci de votre collaboration.

Le Service de l'ingénierie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire